EMPLOI :

Depuis sa création au nom d'une RGPP qui consacre le recul du service public, la DGFIP ne cesse d'année en année d'être une cible privilégiée en matière de suppressions d'emplois. Ainsi 13000 emplois ont été supprimés depuis 2007. Pour la seule année 2011, le taux de non remplacement des départs en retraite s'établit à 71,4%.

Cette politique a des conséquences désastreuses sur les conditions de vie au travail. Les phénomènes de souffrance au travail se multiplient et portent de plus en plus atteinte à la santé des personnels, poussant certains d'entre eux à commettre l'irréparable ou à le tenter.

Une très large majorité des services est désormais en rupture. Beaucoup des missions du service public fiscal, foncier et financier ne sont plus correctement exercées ou sont en péril. Les conditions d'accueil se dégradent dangereusement, générant des incidents multiples avec le public. Le maillage territorial, garant de l'accessibilité de tous les citoyens au service public et de leur égalité de traitement est mis à mal par les suppressions de services et les restructurations incessantes.

Pourtant la lutte contre la fraude fiscale, garante de l'égalité des citoyens, le conseil aux collectivités et établissements publics, le recouvrement, l'accueil des particuliers et des professionnels ne peuvent se réaliser efficacement sans les moyens et les effectifs nécessaires.

La CGT revendique l'arrêt des suppressions d'emplois et des contre réformes ainsi que l'ouverture de négociations, afin que la Direction Générale des Finances Publiques dispose des moyens humains nécessaires à l'accomplissement efficace de toutes ses missions, dans de bonnes conditions pour les personnels et les usagers.

STATUT

Le statut général des fonctionnaires constitue un acquis historique mettant en œuvre les droits et devoirs des fonctionnaires afin d'assurer des missions d'intérêt général dans des conditions d'égalité de traitement des citoyens. C'est donc avant tout une garantie pour la population.

Or, depuis des années, ce statut général ainsi que les statuts particuliers ne cessent d'être attaqués, dans une perspective de réduction de la place et des moyens des services publics. La mise en cause des droits et garanties collectives au profit d'une gestion de plus en plus individualisée que consacre la prime de fonction et de résultats et l'évaluation individuelle, la volonté d'imposer la mobilité forcée au travers d'une loi que la CGT condamne, sont quelques éléments révélateurs de cette logique régressive.

La CGT exige que cesse la fuite en avant vers l'individualisation de la gestion des agents qui lamine les collectifs de travail et fait régner l'arbitraire. Elle revendique le respect et le développement des droits et garanties collectives, dans le cadre du statut général et des statuts particuliers.

SALAIRES/POUVOIR D'ACHAT

La grille indiciaire de la Fonction publique n'a cessé d'être maltraitée du fait des politiques salariales. Le début de carrière des agents de catégorie C est au niveau du smic. La catégorie B débute à 101%, la catégorie A à 116% ! Un agent administratif, 13 ans après son recrutement, aura progressé de moins de 19 euros nets, en dépit du passage de plusieurs échelons !

Pour ne remonter qu'à l'année 2000, la valeur du point d'indice –socle des rémunérations de tous les agents- a perdu 11,8 % par rapport à l'inflation.

Le pouvoir d'achat des fonctionnaires ne cesse d'être amputé d'année en année. Cette situation plonge nombre d'agents dans d'importantes difficultés personnelles et familiales. La journée de carence imposée scandaleusement par le gouvernement au nom d'une pseudo-égalité toujours tirée vers le bas, outre qu'elle pénalise des salariés déjà fragilisés par la maladie, accroit ces difficultés.

La CGT demande de mettre fin au gel des salaires, de procéder aux augmentations indispensables et de programmer un plan de reconstruction de la grille indiciaire en reconnaissant les qualifications actuelles. Le salaire minimum doit être porté à 1700 euros bruts et tout fonctionnaire doit se voir garantir une amplitude de carrière d'au moins un à deux pour une carrière complète.

Les agents des finances publiques ont comme réputation d'être porteurs de valeurs élevées du service public. Ce n'est pas la moindre des raisons qui les amènent à s'engager toujours fortement dans les luttes syndicales pour la satisfaction de leurs revendications.

LES ELUS DE LA CGT
FINANCES PUBLIQUES